

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Laval*

Québec 

# PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS (PRCC)

---

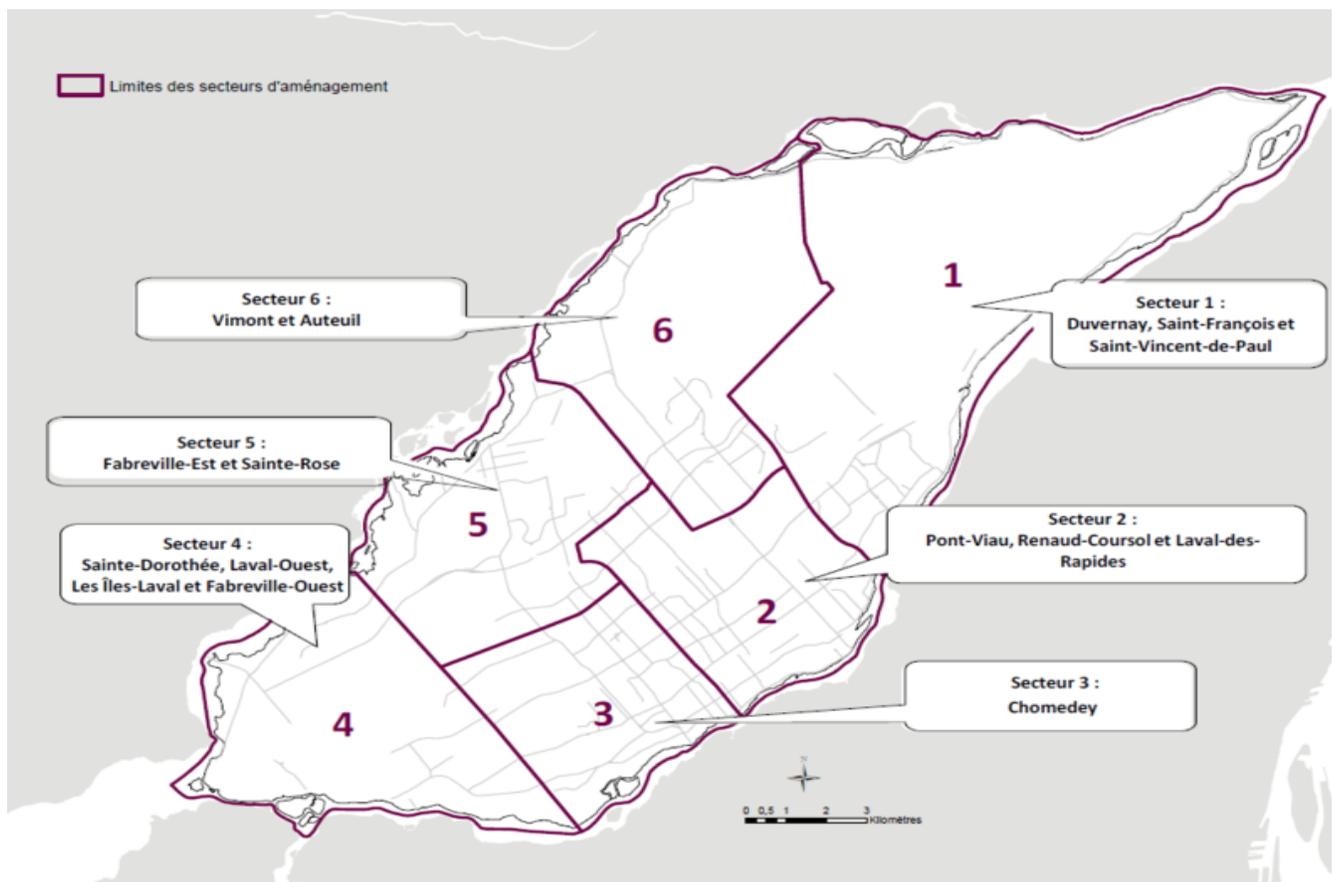
3 janvier 2025

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

### 1. CONTEXTE RÉGIONAL

#### 1.1 Zone visée par le plan de réponse communautaire aux campements

La région de Laval est située dans la grande agglomération métropolitaine de Montréal. Elle est à la fois une région et une ville et ne compte qu'un seul centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), pour une population de 451 986 personnes en 2023 (Institut de la Statistique du Québec). La ville est séparée en 6 secteurs d'aménagement pour une superficie totale de 246,8 km<sup>2</sup>.



Laval est généralement considérée comme une région favorisée, sur le plan socio-économique. En effet, selon les données du portrait territorial de 2021 (tiré du revenu après impôt de 2015), c'est 11,3 % de la population lavalloise qui demeure dans des ménages à faible revenu, comparativement à 15,4 % de la population de l'ensemble de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Observatoire du Grand Montréal). Cette situation entraîne cependant une occultation de la pauvreté présente sur le territoire. Ce qui suit permettra notamment de mieux saisir les enjeux relatifs à cette

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

---

pauvreté, en prenant en compte les facteurs de vulnérabilité qui ont trait à l'itinérance.

### Les facteurs de vulnérabilité face à l'itinérance

Le chemin qui conduit à l'itinérance n'est jamais linéaire. Les personnes ou les familles qui se retrouvent en situation d'itinérance ont des parcours distincts, résultat de la combinaison de plusieurs facteurs de vulnérabilité : les facteurs sociaux et individuels.

Les facteurs sociaux relèvent d'enjeux économiques, politiques et sociétaux. Ils affectent les possibilités sociales des individus. Les facteurs sociaux, qui contribuent le plus étroitement à l'itinérance, sont le manque de revenu adéquat, les problèmes d'accès à un logement abordable, la transformation du tissu social et la transition à la sortie d'un établissement. Bien que l'on retrouve ces facteurs à Laval, ils rejoignent aussi l'ensemble des populations des grandes villes.

Les facteurs individuels se rapportent pour leur part aux différents parcours de vie des individus. Les problèmes de santé mentale, de dépendance et les traumatismes liés à l'histoire de vie sont les principaux facteurs individuels qui sont susceptibles de mener à l'itinérance.

L'itinérance étant le plus souvent le résultat d'une combinaison de plusieurs de ces facteurs, il s'avère important de traiter cette problématique avec nuances et d'offrir une réponse personnalisée aux individus, en prenant en compte leurs différents parcours et en offrant une combinaison variée de services. Ce cumul de conditions adverses que l'on retrouve chez les personnes en situation d'itinérance complexifie le tableau clinique dans le processus d'aide.

### 2.1 L'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements à Laval

L'itinérance hors refuge et dans les campements sur le territoire de Laval est malheureusement en hausse, et ce, comme dans toutes les régions du Québec (dénombrement 2022). La ville de Laval est passée d'une ville en situation pré-pandémique ayant peu d'enjeux liés à l'itinérance à une ville aux prises avec des enjeux de campements et d'itinérance hors refuge.

Les données liées au dénombrement 2022 estiment le nombre de personnes en situation d'itinérance visible à 219. De ce nombre, 169 personnes ont rempli le questionnaire afin de fournir des données plus détaillées sur leur situation.

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

Type de lieu où la nuit a été passée									Total (n=169)
Lieu extérieur (n=22)	Hébergement d'urgence (n=26)	Ressource de transition (n=35)	Organisme mixte* (n=40)	Hébergement lié à la violence** (n=0)	Itinérance cachée (n=34)	Centre de thérapie (n=5)	Autre*** (n=6)	Donnée manquante (n=1)	
5	0	2	0	0	12	0	3	0	22
0	16	31	40	0	0	4	1	0	92
17	10	2	0	0	22	1	2	1	55

Le plus grand nombre de ces personnes se retrouvent dans des ressources d'urgence et de transition et représente 60 % des individus ayant rempli des questionnaires. Les hommes représentent 70 % des personnes dénombrées et le groupe d'âge en majorité, tous genres confondus, se situe entre 18 et 49 ans. Les principales raisons liées à la situation d'itinérance de ces personnes sont les problèmes de consommation de substances et l'expulsion de leur logement.

Concernant spécifiquement la situation des campements à Laval, nous avons répertorié plus de 30 campements depuis juin 2023. Le phénomène est malheureusement en croissance.

Ces données sont significatives, car nous constatons, depuis l'ouverture de notre hébergement d'urgence (30 lits) en décembre 2020, que le service est sollicité à pleine capacité et doit faire face à une hausse de refus auprès de la clientèle. Il est de même pour notre service de Café de rue (centre de jour) où 50 personnes peuvent se présenter quotidiennement pour recevoir des services et briser l'isolement. L'hébergement de transition se trouve lui aussi engorgé, faute d'accès à des logements abordables. La présence de ces goulots entraîne sans contredit une hausse des personnes en situation hors refuge et en campement. Cette situation est hautement préoccupante, car elle ajoute à la vulnérabilité de ces personnes tant au plan de leur intégrité psychologique que physique.

La ville de Laval réalise actuellement des travaux afin d'établir des orientations en matière d'intervention municipale en itinérance ainsi qu'une procédure de gestion concertée autour des campements afin de soutenir ces personnes. Ces travaux sont complémentaires aux orientations des partenaires institutionnels et communautaires de l'écosystème lavallois en matière d'itinérance.

Des rencontres multiréseaux sont également initiées de façon diligente afin de mobiliser les acteurs de la région en réponse à des situations jugées critiques. Par exemple : mesures hivernales, précarité des services essentiels du Refuge d'urgence et Café de rue, etc.

Le ROIL, la Ville de Laval et le CISSSL ont également organisé, en 2023, un Forum sur l'itinérance afin de mettre en lumière la diversité des visages et des parcours des personnes en situation d'itinérance à Laval. L'événement visait la mobilisation des partenaires lavallois dans la recherche de réponses concertées, en appui à l'amélioration des conditions de vie de ces personnes.

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

---

À la suite de ce forum, plusieurs actions régionales répondant aux enjeux de l'itinérance se sont poursuivies et d'autres ont été développées par exemple : gestion des campements, haltes chaleurs et fraîcheurs, hébergement d'urgence, actions préventives, etc.

### 3. CONSULTATION DES PARTENAIRES

#### 3.1 Structure de gouvernance

La gouvernance concernant l'itinérance se compose d'un comité régional en itinérance où les partenaires régionaux adresse les enjeux et besoins de la clientèle en situation d'itinérante et à risque d'itinérance dans la région de Laval. Ce comité est coordonné par la Direction du programme santé mentale et dépendance. En 2023-2024, trois partenaires régionaux ont intégré le comité de gouvernance soit : un représentant de la cour municipale, l'aide juridique et l'enseignement supérieur.

Le 2e comité est le comité intra-CISSS en itinérance. Ce dernier est composé des directions cliniques suivantes : la Direction du programme santé mentale et dépendance, la Direction en déficience intellectuelle-troubles du spectre de l'autisme et déficience physique, la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées, la Direction de la protection de la jeunesse, la Direction des soins infirmiers et la Direction du programme jeunesse.

D'autre part, le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) est une instance de concertation des organismes communautaires en itinérance et aussi un partenaire qui représente le milieu communautaire.

Ainsi, le modèle de gouvernance se compose de deux comités et d'un arrimage régional.

Le CISSS de Laval travaille avec l'ensemble des acteurs et des partenaires dans la lutte à l'itinérance ainsi qu'à sa prévention incluant les autres problématiques qui lui sont associées.

#### **Les rôles et responsabilités des différents partenaires dans le modèle de gouvernance :**

- Le comité régional en itinérance : Il consiste à favoriser la concertation entre les différents partenaires régionaux. Ce comité oriente les décisions à prendre pour l'accès coordonné, les enjeux liés à l'itinérance et le plan d'action interministériel en itinérance (PAII) ;
- Le comité intra-CISSS en itinérance : Il coordonne les moyens, à l'intérieur de l'établissement afin d'assurer une dispensation de service auprès de personnes en situation d'itinérance et le suivi de l'état d'avancement des travaux. Il s'inscrit en cohérence avec les orientations du PAII et s'inscrit dans une vision d'accès coordonné des services ;

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

---

- Le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) : Le ROIIL vise à travailler avec ses partenaires et autres collaborateurs à assurer une mobilisation et une concertation autour des enjeux de l'itinérance de même qu'à la prévenir. C'est aussi un lieu d'échange visant à informer et sensibiliser la collectivité lavalloise sur la situation des personnes vivant de l'instabilité résidentielle, l'exclusion sociale, l'itinérance et la pauvreté dans la région de Laval. De par son rôle au sein de la région de Laval, le ROIIL a une place centrale dans l'accès coordonné.

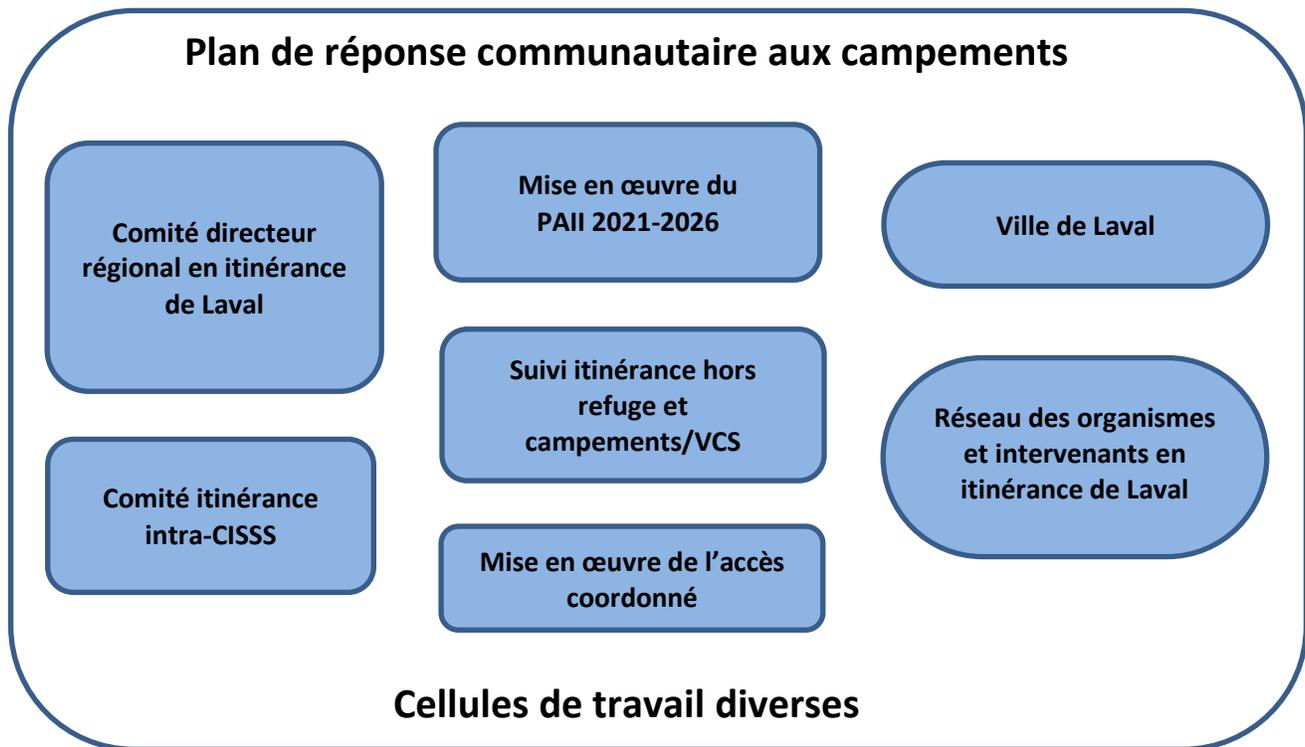
### Composition du comité régional en itinérance

- Un représentant des services administratifs et communautaires de l'OMH de Laval
- Un représentant de l'Établissement de détention Leclerc de Laval
- Un représentant de la Direction des poursuites criminelles et pénales de Laval
- Deux représentants de la Direction du programme santé mentale et dépendance (CISSS)
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC)
- Deux représentants du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)
- Un représentant de Services Québec
- Un représentant du programme PSOC (DGA- CISSS)
- Un représentant de la Direction de la Santé Publique (CISSS)
- Un représentant de la Division Urgence Sociale (Service de police de Laval)
- Un représentant des Services correctionnels du Québec DSPC (Probation)
- Un représentant des Services correctionnels du Canada
- Un représentant de la cour municipale de Laval
- Un représentant de l'aide juridique de Laval
- Un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur

### Composition du comité intra-CISSS en itinérance

- Direction du programme santé mentale et dépendance
- Direction du programme jeunesse
- Direction de la protection de la jeunesse
- Direction soutien aux personnes en perte d'autonomie
- Direction déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique
- Direction de la Santé Publique
- Représentant de l'urgence-direction des soins infirmiers
- Représentant de la présidence du ROIIL
- Représentant de la sécurité (sur demande)
- Autres représentants (sur demande)

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS



Il est à noter qu'au-delà de ces comités, plusieurs rencontres de travail ont lieu entre les partenaires pour traiter les sujets tel que les campements, les mesures hivernales, le développement de logement, des cellules de travail en itinérance sous le volet de la santé publique et développement social. Les rencontres sont multiples et en continu avec les partenaires afin de travailler en concertation pour tenter de mieux circonscrire cette problématique et d'identifier les besoins et enjeux cruciaux. La situation des campements et de l'itinérance hors refuge ne peut être traitée de façon isolée, car elle amène des impacts à de multiples niveaux. Cette situation fait partie des grandes priorités pour la région de Laval.

Par exemple, le CISSS de Laval, avec l'ensemble des partenaires, a mis en place une cellule de travail liée au plan d'action de la Politique régionale en développement social. Les axes d'interventions suivants sont identifiés : cohabitation sociale, aménagement inclusif, accompagnement et suivi de la trajectoire de la personne en situation d'itinérance.

### 3.2 Concertation Lavalloise dans le développement du plan régional

L'ensemble des partenaires ci-haut a été consulté dans l'identification des priorités liées aux campements et à l'itinérance hors refuge. En fait, ces consultations et cette concertation régionale sur

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

---

cet enjeu ont débuté bien avant l'annonce du présent financement. Le financement actuel permet un pas de plus pour répondre à des besoins à court terme pour ces personnes en grand besoin. Nous vous référons donc au point précédent pour plus de détails sur les tables de concertation.

L'ensemble des partenaires de la région de Laval demeurent fortement préoccupés par le manque d'accès à de l'hébergement d'urgence et de transition sur le territoire. L'accès à un hébergement rapide demeure un levier important afin d'établir des services auprès de la personne vivant en campement ou hors refuge. Sans parvenir à répondre à ce premier besoin de base, il devient difficile de mettre en place des services qui auront une portée avec des résultats tangibles. L'option de l'hébergement d'urgence et la présence de haltes-chaieurs demeurent un premier accès incontournable pour établir un contact avec cette clientèle et amorcer, lorsque possible, une démarche de soutien psychosocial et physique avec elle.

La santé publique de Laval souhaite également un accès à de l'hébergement court terme et de transition afin d'assurer une sécurité physique à cette population vulnérable pour ensuite travailler à un arrimage de services dans la communauté.

Nous tenons à souligner, une fois de plus, la grande mobilisation et la concertation des partenaires du milieu quant à l'identification des priorités pour la clientèle en campements et hors refuge.

### 4. PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ET DE SES OBJECTIFS

#### 4.1 Vision de la communauté

Les personnes en situation d'itinérance doivent d'abord être accueillies dans la dignité et selon les services souhaités. Afin de répondre aux besoins des personnes vivant hors refuge et en campement sur le territoire de Laval, ceux-ci doivent avoir accès minimalement à une ressource d'hébergement d'urgence ainsi qu'à une offre de services au plan physique et psychosocial. Malgré les différents besoins de ces personnes, il est important de respecter le rythme de la personne dans son cheminement et d'accepter que celle-ci puisse avoir des réticences quant aux services, selon ses expériences passées.

L'accès à ce premier service d'hébergement d'urgence et de centre de jour/halte-chaieur (par exemple le Café de rue) est donc crucial.

En tant que 3e plus grande ville au Québec, Laval doit avoir une capacité suffisante en hébergement d'urgence et centre de jour/halte-chaieur, ce qui n'est pas la situation actuelle. Nous devons prioriser ce premier accès tout en poursuivant les travaux régionaux afin d'obtenir un financement en adéquation avec les besoins pour développer davantage de place d'hébergement de transition. La

## **PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS**

---

présence d'une seule halte-chaud (se trouvant au Café de rue) représente un frein pour les personnes en situation d'itinérance au plan géographique. Une deuxième halte-chaud demeure requise pour la clientèle.

Il est incontournable de souligner que la communauté lavalloise s'est mobilisée pour créer 36 places d'hébergement en appartement avec accompagnement pour les personnes à risque d'itinérance présentant des problèmes de santé mentale. Quelques mois auparavant, c'est une ressource d'hébergement pour femmes vivant de multiples violences qui a vu le jour grâce à des efforts concertés du milieu (objectif de 20 chambres 10 chambres ouvertes à ce jour).

Malgré ces gains de places en hébergement de transition, la hausse importante de la population lavalloise amène la région à prioriser le rehaussement du nombre de places en hébergement d'urgence et de permettre l'accès à des haltes-chauds. Considérant le présent financement accordé à la région de Laval, il s'agit des priorités à laquelle la région pourra mettre en place, et ce, pour une période de 16 à 18 semaines.

### **4.2 Objectif du plan**

L'objectif à court terme quant aux précédentes priorités identifiées est d'assurer une plus grande sécurité à un plus grand nombre de personnes grandement vulnérable vivant hors refuge et en campement afin qu'ils aient accès à un lit d'hébergement d'urgence et à une halte-chaud. Les résultats sont détaillés à la section résultats régionaux.

En assurant cette première réponse à ces besoins criants, nous pourrions ainsi poursuivre nos travaux plus efficacement afin de mettre en place des hébergements de transition supplémentaires.

## **5. PLAN D'INVESTISSEMENT**

### **5.1 Description des investissements de contrepartie du Québec en lien avec les campements et l'itinérance hors refuge**

Voir document en annexe (1) -Financement plan de réponse communautaire aux campements.

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

### 5.2 Élaboration d'un plan d'investissement pour les allocations reçues

1. Nom du secteur d'activité correspondant	2. Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	3. Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	4. Description	5. Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
Services de soutien à la clientèle	514 767 \$	514 767 \$	Augmentation des lits d'hébergement d'urgence et des haltes-chaieurs dans la région de Laval	Voir section 4.1 du PRCC
Frais administratifs CISSS	90 841 \$	90 841 \$		

### 5.3 Résultats régionaux

Secteur d'activité	Résultat attendu	Indicateur	Cible
<i>Services de soutien à la clientèle</i>	Augmentation du nombre de places-rehaussement temporaire	Nb de nouvelles places accessibles au refuge d'urgence de Laval	Ajout de 35 places pour une période de 14 semaines et 20 places supplémentaires en "urgence climatique" - froid extrême.
<i>Services de soutien à la clientèle</i>	Augmentation du nombre de places-rehaussement temporaire	% de places d'augmentation au refuge d'urgence de Laval	Augmentation de 116 % des places en hébergement d'urgence pour 14 semaines.
<i>Services de soutien à la clientèle</i>	Augmentation de 25 personnes desservies quotidiennement au Café de rue du Refuge (halte-chaieur)	Nb de personnes accueillies quotidiennement au Café de rue du Refuge (halte-chaieur)	Augmentation de 45 % de personnes accueillies au Café de rue du Refuge (halte-chaieur).
<i>Services de soutien à la clientèle</i>	10 à 15 personnes desservies quotidiennement à la halte-chaieur du Relais	Nb de personnes accueillies à la halte-chaieur du Relais	10 personnes accueillies quotidiennement

## PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

### ANNEXE 1- Financement plan de réponse communautaire aux campements

Région	Source de financement	Description de l'investissement	Secteur d'activité correspondant	Année d'investissement par Exercice financier	Montant du financement
Laval	PAII 1.1 - Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la	Ces investissements visent à dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement selon l'approche SRA pour un profil de jeunes à risque imminent d'instabilité résidentielle. Une étude menée au Québec (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) sont en situation d'instabilité résidentielle, une donnée confirmée par les résultats du dénombrement ponctuel 2022. Plus de la moitié fréquentent les refuges (MSSS, 2023), tandis que le reste se trouve dans des situations précaires, y compris des campements.	A et B : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent entre autres aux personnes de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et d'agir sur le risque de bascule en situation d'itinérance de ces jeunes.	2023-2024	55 800
				2024-2025	55800
				2025-2026	55800
	PAII 3.1 - Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	Ces investissements visent à adapter les ressources existantes afin de permettre, entre autres, un hébergement sécuritaire aux personnes souffrant de problèmes de dépendance, qui rencontrent souvent des obstacles d'accès à certaines ressources d'hébergement d'urgence et services. De plus, les investissements permettent de rehausser les équipes de liaison dans les urgences hospitalières qui offrent un accompagnement pour planifier la sortie de la personne après une hospitalisation. Dans le rapport sur le dénombrement 2022 de Montréal, 54% des personnes sondées rapportent un problème de consommation de substances. Cette proportion s'élève à 80% pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent la création et/ou la transformation de lieux inclusifs et à haut seuil. Également, ils permettent de viser le rehaussement de services qui agissent sur le risque de bascule en situation d'itinérance des personnes à leur sortie des centres	2023-2024	304500
				2024-2025	304500
				2025-2026	304500
	PAII 5.3 - Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	Ces investissements visent à augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent. Ils s'inscrivent dans les initiatives de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), qui visent à offrir des services de soutien personnalisés et adaptés aux particularités de ce profil de population, pour favoriser leur stabilité résidentielle. Les projets SRA s'accompagnent de Programmes de subventions aux logements (PSL) qui sont offerts attribués aux personnes par le biais de l'accès coordonné et basé sur des critères de priorisation basés sur la vulnérabilité des personnes. De plus, l'augmentation de l'offre de logements transitoires et permanent permet aux personnes en situation d'itinérance se trouvant en situation hors refuge et/ou dans les campements de bénéficier de mesures de soutien favorisant leur accès à un logement adéquat et stable.	A et C ; Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent aux personnes en situation d'itinérance de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et de fournir des services qui visent à améliorer la santé et le bien-être de ces personnes.	2023-2024	463350
				2024-2025	463350
				2025-2026	463350
	PAII 6.1 et 6.2 - Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	Ces investissements visent à soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition pour accompagner vers des voies de sorties les personnes se trouvant en situation d'itinérance. Ils contribuent également à adapter les services du continuum d'hébergement d'urgence et de transition aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les autochtones, en cohérence avec les besoins identifiés dans les cartographies régionales. La consolidation du continuum d'hébergement favorise également une approche coordonnée des services.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de réduire la pression sur les ressources d'hébergement d'urgence, qui refusent des personnes par manque de place. Ils favorisent l'accès, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes devant recourir à des campements.	2023-2024	713625
				2024-2025	1054837
				2025-2026	1054837
PAII 6.3 - Consolider les services de proximité en itinérance	Ces investissements visent à consolider les services de proximité en itinérance, ce qui permet de rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, incluant les lieux extérieurs et les campements, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, notamment par le biais d'initiatives d'outreach. Également, ils visent l'adaptation de ressources d'hébergement existantes en dédiant des places à des personnes en situation d'itinérance ayant plusieurs troubles concomitants et ayant habituellement peu accès aux ressources étant donné leur profil. Enfin, ils visent le soutien aux services existants, pour les rendre plus équitables et accessibles.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de répondre également aux obstacles immédiats des personnes ciblées par le financement (ex., assurer une prestation de services inclusive et équitable et traiter les causes fréquentes de l'évitement des refuges)	2023-2024	243300	
			2024-2025	243300	
			2025-2026	243300	
PAII 10.1 : Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	Ces investissements visent à réaliser des projets dont l'objectif est de réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit. Ils permettent d'augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent, et de soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition grâce à des projets culturellement adaptés. Entre autres, le soutien financier permet également l'ajout de modalités d'accompagnement adaptées à la réalité des Premières Nations et Inuit, un groupe surreprésenté dans la population en itinérance. Lors du dénombrement de personnes en situation d'itinérance de 2022, c'était environ 13% des personnes répondantes qui s'identifiaient comme Autochtones (Premières Nations, Inuit, Métis ou autres peuples autochtones). Ces derniers étaient proportionnellement moins nombreux à avoir passé la nuit dans une ressource d'hébergement (transition, mixte ou pour personnes victimes de violence)	Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs de l'initiative fédérale et l'ensemble des activités admissibles, qui permettent de répondre de façon culturellement adaptée aux besoins spécifiques des Premières Nations et Inuit en itinérance.	2023-2024	0	
			2024-2025	0	
			2025-2026	0	